



Information droit sur un sinistre

Par **Nad7774**, le **11/10/2012 à 17:30**

Bonjour,
Je suis un particulier qui a un accident responsable avec mon véhicule cet été. J'ai envoyé le constat à ma compagnie d'assurance malgré deux cotisations que je n'ai pas réglé mais j'ai toujours été couvert par mon assurance du moins ce que je croyais car je n'ai jamais été averti d'une résiliation à mon encontre. Cependant quelque jours après on m'informe que le sinistre ne serait pas couvert par mon assureur car je suis résilié : je tiens à vous dire que je n'ai jamais été averti par courrier ou appel de cette résiliation soudaine et sans explication de la part de mon assureur , de plus le jour même j'ai effectué un paiement en liquide des cotisations non payées à mon assureur et la il me dise que le traitement informatique prend quelques jours afin qu'on régularise mon dossier et donc que le sinistre ne peut faire l'objet d'une prise en charge de ce dernier.
À l'heure actuelle mon assureur me préleve normalement mes cotisations.
Pouvez vous m'aider svp et me dire si j'ai une possibilité de les contraindre à prendre en charge se sinistre car je suis financièrement incapable de rembourser à la compagnie d'assurance adverse la somme de 13 000 voir 14 000 euros
Merci

Par **chaber**, le **11/10/2012 à 21:07**

bonjour
[citation]Cependant quelque jours après on m'informe que le sinistre ne serait pas couvert par mon assureur car je suis résilié : je tiens à vous dire que je n'ai jamais été averti par courrier ou appel de cette résiliation soudaine et sans explication de la part de mon assureur[/citation]
l'assureur a du vous envoyer une LR de mise en demeure pour non paiement de primes., 30 jours puis suspension de garantie, et résiliation 10 jours plus tard[citation] de plus le jour même j'ai effectué un paiement en liquide des cotisations non payées à mon assureur et la il me dise que le traitement informatique[/citation]
lorsqu'il y a

suspensions de garanties, elles reprennent le lendemain midi du jour de paiement (code des assurances)

Par **Nad7774**, le **12/10/2012** à **09:16**

Je n'ai jamais reçu de courrier de leur part pas même une relance ni d'avertissement de suspension ou de résiliation de contrat. Quel recours ai-je pour qu'il prenne en charge ce sinistre car je suis financièrement incapable de payer l'assurance automobile adverse qui me réclame 13000 euros. Merci

Par **chaber**, le **12/10/2012** à **10:45**

si le contrat a été résilié comme le dit votre assureur, il a dû vous envoyer une LR de mise en demeure de régler dans les 30 jours avant suspension des garanties de 10 jours puis résiliation. vous demandez par LRAR à votre assureur un justificatif de cette résiliation qu'il invoque. En fonction de la réponse, revenez sur le site.